

APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU de l'approuver tel que déposé, celui-ci étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des résolutions qu'il contient.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions du public

Renald Belleville est présent afin de confirmer son implication à l'événement Festivallez-y Jean Davignon. Toutes les tâches effectuées par Monsieur Belleville le sont à titre de bénévole qui s'implique dans la communauté. Ce ne sont pas des tâches qui reviennent de droit à la Municipalité. Advenant le cas où Monsieur Belleville ne serait plus en mesure d'effectuer ces tâches, c'est le comité organisateur, soit circuits frontières, qui devra trouver des personnes disponibles pour réaliser ces opérations dont notamment, la préparation des feux et le ramassage des matières résiduelles. La mairesse communiquera avec le maire sortant pour confirmer avec lui ce qui doit être fait par la municipalité et qui ne figure dans aucun document.

Monsieur Belleville quitte.

Normand Roy, à titre de président du comité de l'Église est présent, accompagné de Madame Eva Marchesseault, pour discuter de la proposition que la municipalité a reçue de se porter acquéreur de l'Église Saint-Henri. Le conseil entend les demandes du comité de l'Église et une réunion de travail aura lieu afin de déterminer quelles seront les modalités de l'entente.

Monsieur Roy et Madame Marchesseault quittent.

RAPPORTS

Mairesse – Marie-Ève Breton

Madame la mairesse a participé au congrès des maires de la Fédération des Municipalités du Québec en septembre dernier.

Un nouveau programme pour la création du plan de développement des sports et loisirs, chapeauté par la MRC voit le jour. Madame Breton a participé à une première rencontre d'organisation. Une consultation aura lieu dans les prochains mois pour connaître les enjeux de chaque municipalité en lien avec le développement des sports et loisirs en milieu rural.

Environnement (Isabelle Filion)

Rien à signaler – absente de la réunion

Culture (Nicole Bouchard)

Nicole Bouchard a tenu un atelier en lien avec les Journées de la Culture. Beaucoup de personne ont participé via l'envoi d'une image, d'un texte ou autres. Toutefois, lors de l'activité, seulement 7 personnes étaient présentes pour la fabrication de la murale. Le résultat est vraiment très beau et les citoyens peuvent voir l'œuvre qui a été réalisée à la bibliothèque municipale.

Aussi, octobre est *le mois des bibliothèques*.

Développement local, régional et touristique

Le conseil municipal a participé au Festin des Grâces.

Loisirs (Isabelle Filion)

Rien à signaler – absente de la réunion

Famille et aînés (Anick-Nadia Gauthier Arbour)

Le comité famille s'est réuni en septembre. Il devrait y avoir une consultation publique en début d'année 2019.

Sécurité civile et publique (Anick-Nadia Gauthier Arbour)

Rien à signaler

Aménagement et urbanisme (Linda McDuff)

Rien à signaler

Réseau routier (Benoit Lavoie)

Un ponceau a été remplacé sur le chemin des Côtes. Les travaux prévus à la rue de l'Église débuteront le 4 octobre. Pour cette année, il reste un ponceau à remplacer sur le chemin du 9^e rang et du rechargement de gravier à faire sur le chemin Owen. Une tournée des chemins est prévue avec l'inspecteur dans les prochaines semaines.

CORRESPONDANCE

18-10-171 Correspondance aux archives

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff,
APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU que la correspondance suivante soit conservée aux archives municipales, suivant les règles prévues au calendrier de conservation en vigueur:

- Cadrin : Dépôt du rôle
- MRC : Dépôt du rapport des immobilisations
- Hydro-Québec : suivi sur le projet d'interconnexion
- UQM : communiqués;
- FQM : communiqués;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Prochaines rencontres

Dates de convocation de réunions spéciales :

03/12/2018 16h00 - Réunion de travail privée – budget 3 décembre
04/12/2018 15h45 - Convocation pour acceptation de l'emprunt 271-18
13/12/2018 18h30 - Assemblée spéciale pour règlement de taxation
13/12/2018 19h00 - Assemblée publique pour adoption du budget 2019

18-10-172 Règlement 272-18 modifiant le règlement de construction numéro 197-08 en modifiant le chapitre 4 relatif aux fondations

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU

- 1) d'adopter le règlement numéro 272-18 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 195-08 afin de modifier les dispositions du chapitre 4 concernant les fondations;
- 2) de porter ledit règlement au livre des règlements de la Municipalité d'East Hereford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

FINANCES

18-10-173 Rapport financier au 1^{er} octobre 2018

Ayant tous pris connaissance du rapport financier au 1^{er} octobre 2018;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU que ce conseil en accepte le dépôt.

	Fonds d'administration	Fonds de roulement
Solde de départ	600 500.65	15 301.79
Déboursé de mai	23 960.54	0
Revenus de mai	34 200.64	0
Chèques en circulation	32 164.24	0
Solde à la Caisse	610 740.75	15 301.79
Solde réel	578 576.51	15 301.79

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-10-174 Présentation des comptes au 1^{er} octobre 2018

Ayant tous pris connaissance des comptes à payer au 1^{er} octobre 2018;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff
APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU que ce conseil approuve les dépenses suivantes et en autorise le paiement et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune d'elle, sous réserve des crédits disponible.

COMPTES À PAYER

Les Services EXP inc.	Honoraires, rue de l'église lot 2	4 484.03
Entr. Ghislain Lafaille	Débroussaillage	3 470.81
Domaine du Rénovateur	Coupe-froid garage et appât à souris	43.67
Domaine du rénovateur	Boulons et écrous pour numéros civiques	77.02
Éric et Georges Beloin	Nivellage - compost – travaux pr enseigne	809.43
Archiviste Michel Hamel	Gestion des Archives	1 289.12
Financière Banque Nat.	Remboursement emprunt 209-10	20 275.25
Min. Sécurité Publique	Services Sureté du Québec 2 ^e versement	17 193.00
Grondin Excavation	Pont Narcisse-Beloin	8 816.86
Beecher Falls Fire Dept.	Services d'urgence – Échange USD	2 432.88
Marie-Ève Breton	Remboursement petite caisse	84.75
Maryse Audet	Fouineur septembre	224.00
Manon Breton	Surveillant de Feu	400.00
Ressourcerie des Frontières	4 ^e trimestre	1 000.00
T.C.C.C.	Cotisation – membre	10.00
Entretien Roger Lanctôt	Entretien non inclus dans contrat été 2018	819.20
MRC de Coaticook	Extra congrès des Maires FQM	105.79
Saint-Herménégilde	Entretien hiver partagé borne sèche	281.69
Dixville	Vérification du débitmètre	116.81

DÉLÉGATION (septembre 2018)

Receveur General du Canada	Remises septembre	858.99
Ministre du Revenu du Quebec	Remises septembre	1 677.34
Desjardins	Frais bancaires mensuels	55.00
VISA Desjardins	Frais mensuels, poste, mutation, papier	150.86
Janik Branchaud	rémunération	2 240.38
Fallone Tremblay	rémunération	647.50
Aquatech	Services mensuels juin	515.00
Hydro-Québec	Aqueduc	96.64
Hydro-Québec	Électricité bureau	110.41
Hydro-Québec	Électricité éclairage public	212.88
Hydro-Québec	Électricité joyeux aînés	97.88
Axion	Internet et téléphone septembre	145.84
Entretien Roger Lanctôt	sixième versement	3 907.24
Stanley-Dany Taylor	Cueillette déchets et composte juillet	2 037.23
RIGDSC	Compost, redevance et enfouissement	596.64
René Jubinville	Surveillant de voirie	465.90
Atelier Mobile Spécialisé	Chapiteau pour St-Jean	299.99
Éric et Georges Beloin	Ponceau ch. des Côtes	792.47

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉCISIONS

18-10-175 États comparatifs

ATTENDU que les états comparatifs budgétaires au 30 septembre 2018 ont été déposés par la secrétaire-trésorière

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU d'en accepter le dépôt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-10-176 Versement au fonds de roulement

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU

- 1) d'autoriser le paiement d'un montant de 2 387,68\$ au fonds de roulement pour l'année 2017
- 2) d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer un transfert de fonds du compte 200149 au compte 201871 pour effectuer ledit paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-10-177 Règlement 273-18 sur les modalités de publication des avis publics de la municipalité d'East Hereford

SUR PROPOSITION du conseiller Benoit Lavoie
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU

- 1) d'adopter le règlement numéro 272-18 sur les modalités de publication des avis publics de la municipalité d'East Hereford;

2) de porter ledit règlement au livre des règlements de la Municipalité d'East Hereford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

18-10-178 Règlement 274-18 sur la gestion contractuelle à la municipalité d'East Hereford

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU

- 1) d'adopter le règlement numéro 274-18 sur la gestion contractuelle à la municipalité d'East Hereford;
- 2) de porter ledit règlement au livre des règlements de la Municipalité d'East Hereford;
- 3) de transmettre une copie de ce règlement au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

18-10-179 Déchets aux abords des routes

ATTENDU le succès des franchises Tim Hortons et McCafé auprès de la population et des visiteurs;

ATTENDU qu'une succursale de chacun des franchises se trouve dans la ville de Coaticook;

ATTENDU l'augmentation notable des déchets identifiés Tim Hortons et McCafé aux abords des routes depuis plusieurs années;

ATTENDU que certaines franchises similaires ont mis en place, avec succès, des campagnes de sensibilisation et divers incitatifs auprès de leur clientèle pour diminuer l'impact environnemental que génère leur activité de restauration rapide.

ATTENDU que les franchises qui ont mis en place des campagnes de sensibilisation et divers incitatifs pour une consommation responsable ont constaté une augmentation de leur niveau d'acceptabilité sociale corporative.

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU

- 1) que la Municipalité de East Hereford demande aux propriétaires des franchises Tim Hortons et McCafé de la ville de Coaticook de mettre en place une campagne de sensibilisation et divers incitatifs auprès de leur clientèle et de leur personnel pour diminuer l'impact environnemental que génère leurs activités de restauration rapide;
- 2) de faire parvenir une copie de cette résolution au siège social des franchises de Tim Hortons et de McCafé et aux propriétaires des franchises Tim Hortons et McCafé de la ville de Coaticook.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-10-180 Mise en commune d'une ressource en gestion de l'eau potable et usée

ATTENDU qu'un rapport a été préparé afin de déterminer les avantages à mettre en commun les ressources humaines pour la gestion des eaux potables et usées;

ATTENDU que le conseil a étudié le rapport déposé;

SUR PROPOSITION du conseiller Benoit Lavoie
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU

- 1) de ne choisir aucune des options proposées pour le moment;
- 2) de maintenir notre contrat de service avec Aqua-Tech pour une année supplémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-10-181 Autorisation de destruction

ATTENDU la liste de destruction préparée par HB Archivistes;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU

- 1) d'approuver la liste de destruction des archives préparée par HB Archiviste et datée du 12 septembre 2018;
- 2) d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction des documents identifiés par l'archiviste;
- 3) de conserver la liste des documents détruits à l'endroit prescrit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-10-182 sécurité civile - demande d'aide financière- volet 1

ATTENDU que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

SUR PROPOSITION du conseiller Benoit Lavoie
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU

- 1) que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5570\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;
- 2) que la municipalité autorise Janik Branchaud, secrétaire-trésorière et directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-10-183 Matériel informatique requis

ATTENDU que la municipalité fournit à la mairesse un IPAD afin de lui permettre de recevoir les documents lorsqu'elle assiste à des conseils sans papier

ATTENDU qu'il n'est pas commode de prendre des notes avec l'IPAD

ATTENDU que la mairesse possède un ordinateur portable personnel et qu'elle désire l'utiliser dans ses fonctions

ATTENDU que l'IPAD ne sera désormais plus utilisé

SUR PROPOSITION du conseiller Benoit Lavoie

APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU

- 1) d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire réaliser la mise à jour de l'ordinateur portable de la mairesse;
- 2) de se procurer la version la plus à jour de la suite office, laquelle sera aussi installée dans les ordinateurs de la municipalité et de la bibliothèque;
- 3) d'obtenir une évaluation de l'IPAD afin de le mettre en vente et procéder à la vente de gré à gré;
- 4) d'engager le crédit d'au maximum 500.00\$ pour cette dépense, sous réserve des crédits disponibles;
- 5) de requérir le paiement de la dépense par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-10-184 Entretien d'hiver chemin Andrews et borne-sèche (chemin des Côtes)

SUR PROPOSITION du conseiller Benoit Lavoie

APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU

- 1) d'accorder un contrat à M. Jerry Cunnington, pour l'ouverture et l'entretien du chemin Andrews sur une distance de 0,2 km ainsi que le chemin menant à la borne-sèche sur le chemin des Côtes. Le coût de ces entretiens est de 1000\$ et le paiement sera effectué au 1er avril 2018.

- 2) d'autoriser la mairesse Marie-Ève Breton et la secrétaire-trésorière Janik Branchaud à signer le contrat;
- 3) d'engager le crédit de 1000.00\$ pour cette dépense, sous réserve des crédits disponibles;
- 4) de requérir le paiement de la dépense par la secrétaire-trésorière, à l'échéance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-10-185 Contrat chemins d'hiver (2018-2019)

ATTENDU qu'Érablière Carbonneau 619, rue Kennedy Coaticook J1A 2X2 est un contribuable de la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette et que, pour accéder à sa propriété, il doit emprunter le chemin Beloin sur le territoire de la Municipalité d'East Hereford;

ATTENDU que le conseil municipal a accordé au Club Autoneige Cookshire inc. et au Club Quad Estrie Sud des droits de passage sur ce chemin et que, par conséquent, la pratique de la motoneige et du Quad ont priorité;

ATTENDU que le conseil municipal demande à Érablière Carbonneau de prendre en considération l'autorisation accordée par règlement auxdits Clubs et de s'assurer qu'une partie du chemin et de son accotement demeure sous couverture enneigée afin de ne pas écarter la pratique de ce sport;

ATTENDU que le conseil municipal d'East Hereford ne veut encourir aucun frais pour permettre à Érablière Carbonneau d'accéder à ses terrains;

ATTENDU que le conseil municipal est disposé à accorder un contrat de chemin d'hiver, sans aucune rémunération, pour accommoder Érablière Carbonneau;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff

APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU

- 1) D'accorder à Érablière Carbonneau un contrat d'un an (2018-2019) pour l'ouverture et l'entretien du chemin Beloin tel que décrit à l'Annexe A dudit contrat, comme ici au long reproduit;
- 2) De demander à Érablière Carbonneau de respecter les recommandations de la Municipalité, eu égard à la pratique de la motoneige et du quad et d'en informer l'entrepreneur choisi;
- 3) De ne verser aucune rémunération à Érablière Carbonneau pour ce contrat;
- 4) D'autoriser Érablière Carbonneau à engager un sous-contractant pour cet entretien;
- 5) D'autoriser la mairesse Marie-Ève Breton et la secrétaire-trésorière Janik Branchaud à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-10-186 Installation d'un parafoudre au réservoir d'aqueduc

ATTENDU que la foudre endommage considérablement nos installations électriques au réservoir d'aqueduc;

SUR PROPOSITION du conseiller Benoit Lavoie

APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU

- 1) d'accorder à la compagnie Électro-Concept P.B.L. inc. le mandat de réaliser l'installation d'un parafoudre au réservoir ce qui inclut la mise à jour des plans des installations électriques
- 2) d'engager le crédit de 860.00\$ pour cette dépense, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de la dépense par la secrétaire-trésorière, lorsque les travaux seront réalisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-10-187 Vérification du débitmètre

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 18-03-49, la municipalité a autorisé l'inspecteur de la municipalité de Saint-Herménégilde à procéder à la vérification du débitmètre au réservoir d'eau potable et que ce dernier a quitté son poste avant d'avoir effectué le travail;

ATTENDU que la municipalité de Dixville a proposé ses services et que ce travail doit être fait avant la fin de l'année;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU

- 1) d'annuler la résolution 18-03-49 autorisant de retenir les services de la municipalité de Saint-Herménégilde pour procéder à la vérification du débitmètre au réservoir d'eau potable;
- 2) de retenir les services de la municipalité de Dixville pour effectuer le travail;
- 3) d'engager le crédit de 200\$ pour cette dépense, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de la dépense par la secrétaire-trésorière, lorsque les travaux seront réalisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-10-188 représentant au comité de développement des 3 villages

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par le conseiller Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- 1) de nommer Anick-Nadia Gauthier Arbour à titre de représentante du conseil municipal auprès du comité de développement des trois villages.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-10-189 représentant au comité Loisirs d'East Hereford

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU

- 1) de nommer Madame la mairesse Marie-Ève Breton à titre de représentante du conseil municipal auprès du comité Loisirs d'East Hereford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-10-190 Avis de motion

Madame la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement relatif à la circulation sera présenté pour adoption.

18-10-191 présentation et dépôt du projet de règlement 275-18 relatif à la circulation (RM399)

PRÉSENTATION est faite par Janik Branchaud, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité d'East Hereford, d'un projet de règlement relatif à la circulation, Madame Branchaud mentionne l'objet du règlement et sa portée. Ce règlement sera adopté par le conseil de la municipalité lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents, et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-10-192 Avis de motion

Madame la conseillère Nicole Bouchard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement relatif à l'utilisation de l'eau sera présenté pour adoption.

18-10-193 présentation et dépôt du projet de règlement numéro 276-18 relatif à l'utilisation de l'eau (RM430)

PRÉSENTATION est faite par Janik Branchaud, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité d'East Hereford, d'un projet de règlement relatif à l'utilisation de l'eau, Madame Branchaud mentionne l'objet du règlement et sa portée. Ce règlement sera adopté par le conseil de la municipalité lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la conseillère Nicole Bouchard et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents, et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-10-194 Avis de motion

Monsieur le conseiller Benoit Lavoie donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement relatif aux systèmes d'alarme sera présenté pour adoption.

**18-10-195 présentation et dépôt du projet de règlement numéro 277-18
relatif aux systèmes d'alarme**

PRÉSENTATION est faite par Janik Branchaud, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité d'East Hereford, d'un projet de règlement relatif aux systèmes d'alarme, Madame Branchaud mentionne l'objet du règlement et sa portée. Ce règlement sera adopté par le conseil de la municipalité lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par le conseiller Benoit Lavoie et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents, et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**18-10-196 Demande d'autorisation par Foret Hereford à la commission
de protection du territoire et des activités agricoles**

ATTENDU que Foret Hereford développe depuis un certain temps un projet récréotouristique pour le bénéfice de la municipalité d'East Hereford et de ses citoyens et du développement touristique;

IL EST RÉSOLU

- 1) d'appuyer la demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du territoire faite par Foret Hereford à la *CPTAQ*;
- 2) d'autoriser la secrétaire-trésorière à compléter la section du formulaire de demande d'autorisation qui concerne la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-10-197 Offre d'achat de l'Église Saint-Henri

ATTENDU la réouverture du dossier concernant l'acquisition de l'Église Saint-Henri

ATTENDU les représentations faites par le comité de l'Église concernant les demandes du comité et celles de la Paroisse

IL EST RÉSOLU

- 1) d'autoriser la secrétaire-trésorière à préparer une offre d'achat selon les représentations faites par le comité et la Paroisse;
- 2) de soumettre ladite offre au conseil en rencontre de travail et une fois celle-ci acceptée, la présenter au comité et à la paroisse pour acceptation.

18-10-198 Autorisation permis d'alcool - Loisirs East Hereford

ATTENDU que Loisirs East Hereford organisent plusieurs activités pour s'assurer d'un financement adéquat et ce, au profit de diverses clientèles;

ATTENDU que les Loisirs East Hereford ont toujours sur place une équipe de bénévoles consciencieux qui s'assurent de la sécurité des activités;

ATTENDU que la Municipalité d'East Hereford juge ces activités essentielles pour la qualité de vie de son milieu ainsi que pour la survie de l'organisme;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU

- 1) que le conseil municipal d'East Hereford donne son accord aux activités proposées;
- 2) que le conseil municipal d'East Hereford donne son accord à la demande des Loisirs East Hereford auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.
- 3) qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-10-199 Respect des modalités du Guide de la TECQ2014-2018

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU QUE :

- 1) la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- 2) la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- 3) la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 4) la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DISPOSITIONS FINALES

18-10-200 **Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU
que la séance ordinaire soit levée à 22h40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marie-Ève Breton, mairesse

Janik Branchaud, sec.-trésorière

Je, Marie-Ève Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
